



1ER APPEL

**PROGRAMME
DE SOUTIEN
FINANCIER AUX
PROJETS
CULTURELS
2022**

DATE LIMITE :
LE 2 mars 2022

Culture
et Communications

Québec 

ADMISSIBILITÉ

ADMISSIBILITÉ

1. Pour être admissible, l'ORGANISME doit :

- Être un organisme à but non lucratif incorporé selon la 3^e partie de la Loi sur les compagnies (avec charte).
- Être un organisme opérant sur le territoire de la ville d'Amos et réaliser son activité sur le même territoire.
- Avoir réalisé des activités au cours de la dernière année ou être à la première année d'incorporation (émergence).

2. Pour être admissible, le PROJET doit :

- Répondre à l'un ou plusieurs critères du programme.
- Ne pas être soutenu financièrement par d'autres programmes de la Ville d'Amos ou du ministère de la Culture et des Communications du Québec.
- **Se dérouler entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} août 2022 pour le 1^{er} appel.**
- **Se dérouler entre le 2 août et le 31 décembre 2022 lors du 2^e appel.**
- Impliquer d'autres partenaires du milieu
- Démontrer sa viabilité financière, matérielle ou organisationnelle.
- Avoir un impact sur la diversification de l'offre des produits culturels de la ville d'Amos.
- Avoir une finalité culturelle ou patrimoniale.
- Correspondre à une aide financière ponctuelle (non récurrente).

ATTENTION!

Les dépenses suivantes ne sont pas admissibles :

- Les bourses et les prix d'excellence;
- Les achats dédiés à des individus;
- Les salaires liés à la coordination;
- Les activités de financement;
- Les biens capitalisables;
- Les dépenses de fonctionnement régulier.

AIDE FINANCIÈRE

AIDE FINANCIÈRE

- Toute aide financière accordée à un organisme ne peut excéder 80 % du coût total des dépenses admissibles.
- Sauf exception, l'aide financière maximale ne peut dépasser 3 000 \$.
- L'organisme ayant déjà présenté une demande en 2021 devra avoir remis un rapport final conforme afin d'être de nouveau admissible à ce programme de soutien financier.
- **La date limite pour la présentation du 1^{er} appel est le mercredi 2 mars à 16 h.**
- **La date limite pour la présentation du 2^e appel est le vendredi 3 juin à 16 h.**

NOUVEAUTÉ! La contribution de 20% en argent au projet exigé du partenaire, peut provenir d'un tiers. La participation en biens et services du promoteur sera aussi considérée.

ATTENTION! Il est important de spécifier que ce programme favorise la nouveauté et les projets novateurs. Ainsi, une aide récurrente pour un projet similaire ne peut être assurée. En terme plus précis, éviter les projets récurrents.

PROCESSUS D'ANALYSE ET DÉCISION

ÉTUDE DU DOSSIER

Le projet sera étudié par un comité d'analyse. Les recommandations de ce comité seront ensuite déposées au conseil municipal pour approbation. Le conseil municipal a toute latitude et a seul le pouvoir d'acceptation ou de refus du projet.

IMPORTANT! Veuillez-vous assurer de bien documenter votre demande et joindre toutes les informations pertinentes afin d'aider le comité dans ses recommandations. Par souci d'équité envers tous, un dossier jugé incomplet pourrait être rejeté.

DÉCISION

L'organisme recevra par lettre la décision finale quant à l'acceptation ou non de sa demande d'aide financière et, au besoin, les modalités et les conditions de versements de l'aide financière par la Ville d'Amos y seront signifiées.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les projets soumis seront évalués selon leur qualité, leur originalité, la clientèle visée. Un projet répondant aux critères d'admissibilité ne signifie pas qu'une subvention soit automatiquement accordée. De façon plus spécifique, les projets seront évalués selon les critères suivants :

Au niveau qualitatif :

- Diversifier l'offre d'activités culturelles sur le territoire;
- Favoriser l'accès aux arts et à la culture d'ici et d'ailleurs couvrant toutes les disciplines;
- Prioriser l'émergence de la relève;
- Prioriser des projets innovateurs;
- La période de l'année où le projet sera réalisé;
- Soutenir la sensibilisation aux arts et à la culture;
- Favoriser la participation populaire et l'accessibilité aux disciplines artistiques. Le participant doit être partie prenante de l'activité.

Au niveau financier :

- Réalisme du plan budgétaire;
- Contribution de partenaires du milieu;
- La disponibilité budgétaire.

N. B. Le document d'accréditation doit être complété et remis avec la demande d'aide financière.

PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX PROJETS CULTURELS

1^{er} appel de projets 2022

**Remettre au plus tard le
2 mars 2022 à 16 h à :**

Madame Valérie Castonguay
Agente de développement en loisirs et en culture
Ville d'Amos
182, 1^{re} Rue Est
Amos (Québec) J9T 2G1
Tél. : 819 732-6541, poste 240 ou par courriel à:
valerie.castonguay@amos.quebec

*Au besoin, vous pouvez prendre contact avec
Valérie Castonguay afin d'avoir du soutien.*

*Par souci environnemental, il est fortement
conseillé de transmettre votre demande par
courriel.*

ACCREDITATION 2022

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME

Nom :

Adresse :

Code postal :

Téléphone :

Nom du (de la) président(e) :

SPÉCIFICATION DU CHAMP D'INTERVENTION

L'identité culturelle, soutien à la dynamique culturelle, soutien aux arts, patrimoine et histoire, littérature, festival ou évènement culturel :

INCORPORATION DE L'ORGANISME

Votre organisme est-il incorporé?

oui

non

Votre organisme est-il à but lucratif?

oui

non

Date de création de l'organisme :

Membres de l'organisme

Quelle est la répartition de vos membres :

	en nombre	pourcentage
Résidents d'Amos	_____	_____%
Résidents de l'extérieur	_____	_____%

Groupe d'âge	Oui	Non	F	M	Mixte	Quantité
12 ans et moins	<input type="checkbox"/>	_____				
13 ans à 17 ans	<input type="checkbox"/>	_____				
18 ans à 29 ans	<input type="checkbox"/>	_____				
30 ans à 50 ans	<input type="checkbox"/>	_____				
51 ans et plus	<input type="checkbox"/>	_____				

Coût d'inscription :

Veillez indiquer le coût d'inscription demandé aux membres (si plus d'une catégorie, veuillez fournir la liste en annexe) : _____ \$

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom des membres	Titre	Adresse et courriel	Téléphone
		Adresse : Courriel :	(Rés) (Bur) (Cell)
		Adresse : Courriel :	(Rés) (Bur) (Cell)
		Adresse : Courriel :	(Rés) (Bur) (Cell)
		Adresse : Courriel :	(Rés) (Bur) (Cell)
		Adresse : Courriel :	(Rés) (Bur) (Cell)
		Adresse : Courriel :	(Rés) (Bur) (Cell)
		Adresse : Courriel :	(Rés) (Bur) (Cell)
		Adresse : Courriel :	(Rés) (Bur) (Cell)

Documents à produire lors d'une première demande SEULEMENT

Pour que votre première demande d'accréditation soit étudiée, l'organisme devra fournir les documents suivants :

1. Une copie de la charte (lettres patentes) **OBLIGATOIRE**
2. Le dernier rapport annuel d'activités et le rapport financier de l'organisme
3. Les prévisions budgétaires de l'organisme

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2022

RESPONSABLE DU PROJET

Nom du responsable :

Nom de l'organisme

Fonction au sein de l'organisme :

Adresse :

Code postal :

Téléphone :

IDENTIFICATION DU PROJET

Titre :

Date(s) de réalisation :

Champs d'intervention concernés :

Lieu de réalisation :

Aide demandée (montant) : \$

DESCRIPTION DU PROJET

1. Clientèle(s) visée(s) Enfants et adolescents Famille Clientèle à faible revenu Adultes Personnes issues des minorités culturelles Clientèle handicapée 65 ans et + Tous les groupes Autres _____

Nombre de participants prévus : _____ Nombre de bénévoles prévus : _____

2. Objectif(s) du projet (si l'espace est insuffisant, veuillez annexer une autre feuille).

3. Description du projet – Impact de votre projet sur l'offre culturelle

Décrivez de façon précise votre projet, les activités proposées et les étapes de réalisation, s'il y a lieu (si l'espace est insuffisant, veuillez annexer une autre feuille).

4. Partenaires impliqués

Énumérez les partenaires impliqués et leur collaboration.

Liste des partenaires impliqués

Nature de la collaboration

_____	_____
_____	_____
_____	_____

5. Prévisions budgétaires POUR LE PROJET

Revenus

Dépenses

Total	_____

Total	_____

Ex. :

Organisme : contribution en argent, en biens ou services.

Autres sources de financement : commanditaires, frais d'entrée, gouvernement, autres revenus.

Ex. :

Honoraires professionnels, promotion et publicité, frais de location (technique/matériel), autres frais.

6. Autorisation de signature (OBLIGATOIRE)

Le soussigné (ou la soussignée) s'engage, au nom de l'organisme, à réaliser le projet proposé et se porte garant (garante) de l'information véhiculée à l'appui de la présente demande (**joindre une résolution habilitant cette signature**).

Signature du (de la) responsable	Date

Date limite de présentation de votre demande :

Pour les projets se tenant entre le :

- 1^{er} appel : 1^{er} janvier et 1^{er} août 2022 : mercredi 2 mars 2022 à 16 h
- 2^e appel : 2 août 2022 au 31 décembre 2022 : vendredi 3 juin 2022 à 16 h